

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 04 MAI 2010

Convocation en date du : 27/04/2010

Date d'affichage de la convocation : 27/04/2010

Date d'affichage du Procès-Verbal : 11/05/2010

L'an deux mille dix, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS Elisabeth MARTINOT.

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Michel CORTIER, M. Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON, Roland SIMONET.

Absente-excusee : Mme Paulette BALIGAND a donné procuration à Mme Elisabeth MARTINOT.

M. Marcel RENON a été élu Secrétaire de séance.

1°) Travaux au bâtiment vestiaires du foot

Jean-Yves Courtois, Adjoint concerné par ce dossier quitte la salle.

Roland Simonet, Adjoint, commente la réunion de la commission municipale des bâtiments relative à l'analyse des offres concernant les travaux à réaliser au bâtiment vestiaires du foot.

Ces travaux sont programmés en 2 tranches ; la première tranche est prévue au budget primitif 2010, en section d'investissement, opération « bâtiments communaux » pour un montant prévisionnel de l'ordre de 45 000 € T.T.C. La deuxième tranche consistera à la construction d'un auvent, de sanitaires pour personnes à mobilité réduite et à l'aménagement de sanitaires sud.

Roland Simonet présente le tableau comparatif des offres. Seul, le lot production d'eau chaude, plomberie et sanitaire, par manque d'informations, ne peut pas être attribué pour l'instant et fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes les mieux-disantes :

Lot maçonnerie, carrelages, faïences

- Ets LABRUYERE Mathieu, Dompierre-les-Ormes : 3 210,58 € H.T

Lot menuiseries extérieures et intérieures

- SARL LAFFAY, Saint-Léger-sous-la-Bussière : 8 826 € H.T

Lot plafond, isolation, doublage, peinture

- Entreprise FEUILLET, Matour : 6 016,75 € H.T

Lot électricité, chauffage, ventilation

- Ets COURTOIS Jean-Yves, Dompierre-les-Ormes : 6 427,80 € H.T

Lot ventilation

- Entreprise Mulot, Dompierre-les-Ormes : 2 995,77 € H.T

- charge le Maire d'accepter les devis correspondants et de donner les ordres de service,
- demande à la commission des bâtiments de convoquer les entreprises adjudicataires pour le planning du chantier et de demander des explications complémentaires pour le lot plomberie ; ces travaux devant se réaliser avant septembre prochain.

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour du Président du Football Club Dompierre-Matour sollicitant les possibilités d'installation d'un filet supplémentaire afin de stopper les ballons aux abords de la construction de la villa de Mme Albert Prost.

Le Conseil Municipal,

- charge la commission des bâtiments d'étudier cette demande rapidement.

2°) Appartement de Chambéry

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour du SIREs 71, service assurant la gestion locative des appartements communaux situés à CHAMBERY.

L'appartement T1 est libre actuellement et SIREs 71 n'a pas de candidat repreneur. Cet appartement est en état d'usure important, il est proposé à la Commune d'effectuer des travaux de rénovation d'ici la rentrée scolaire afin de relouer en août ou septembre à des étudiants ou des jeunes travailleurs.

Le Conseil Municipal,

- après intervention de J.B. DUPY et d'autres élus, décide de solliciter des devis pour ces travaux auprès du SIREs 71 et de leur demander une estimation du nouveau loyer après rénovation de l'appartement.

3°) Bibliothèque

Le Maire indique qu'il serait opportun d'envisager rapidement l'installation d'une liaison téléphonique à la nouvelle bibliothèque avec un abonnement commun à celui de la Mairie.

4°) Subventions 2010 aux Associations

Le Maire distribue aux élus un tableau comportant des propositions de subventions aux associations. Le Conseil Municipal, après débat, accorde les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2010 :

Nom de l'association ou de l'organisme	Subventions 2009
Comité des Fêtes de Dompierre les Ormes	1500,00 €
Football Club Dompierre - Matour	500,00 €
Amicale locale des Dompierre de France (827 habitants x 1 €)	870,00 €
Association Nationale des Dompierre de France (827 habitants x 0,17 €)	147,90 €
Association des Parents d'Elèves de DOMPIERRE (91 élèves x 15 €)	1380,00 €
A.D.M.R. Dompierre/Vérosvres/Beaubery/Trivy (827 habitants x 1,50 €)	1305,00 €
Amicale des Sociétés Dompierroises	30,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dompierre	300,00 €
C.U.M.A. « La Dompierrire »	770,00 €
Coopérative scolaire de DOMPIERRE	1840,00 €
• subvention pour sorties scolaires (92 élèves x 20 €)	368,00 €
• subvention pour achats de livres (92 élèves x 4,00 €)	
Centre Interprofessionnel de formation d'apprentis de Mercurey (3 élèves x 20 €)	60,00 €
Lycée Agricole E. Gautier - RESSINS (2 élèves x 20 €)	20,00€
CFA BTP Autun (3 élèves x 20 €)	40,00 €
Groupe scolaire Ste Marguerite Vérosvres (2 élèves x 20 €)	60,00 €
CFA Gueugnon (1 élève x 20 €)	20,00 €
Maison Familiale Lamure sur Azergue (1 élève x 20 €)	20,00 €
Ecole élémentaire publique Jean Macé de Charolles	20,00 €
Association des Commerçants Dompierrois	300,00 €
TOTAL	9 550 .90 €

5°) Personnel communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature de M. Serge DESROCHES au poste d'adjoint technique de maintenance informatique proposé par le Conseil Général de Saône-et-Loire a été retenue. M. Serge DESROCHES souhaite quitter son poste d'Adjoint technique à Dompierre pour sa mutation au Conseil Général dans les meilleurs délais possibles.

Le Maire propose un départ à la fin de cette année scolaire afin que Serge DESROCHES assure la conduite du car de transports scolaires jusqu'au 30 juin prochain.

Le Maire rappelle les tâches réalisées par Serge DESROCHES, Agent affecté à la Commune depuis la cession du Camping au 1^{er} janvier 2009 : conduite du car scolaire, divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, entretien des espaces verts, aide aux deux autres agents techniques.

Il indique que le poste de conducteur est toujours affecté à Mme Marie LAURENT, Agent titulaire en congé parental.

Il propose, comme il a été discuté au Bureau Municipal, de recruter une personne (titulaire d'un permis transport en commun) dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), remboursé à 90 % par l'Etat. Le Maire confirme qu'il a déjà contacté le Pôle Emploi de Mâcon pour ce recrutement.

Le Conseil Municipal,

- accepte de procéder à ce recrutement d'agent polyvalent chargé du ramassage scolaire et des tâches d'entretien bâtiments et espaces verts, dans le cadre d'un C.A.E.,

- charge le Maire de suivre ce dossier avec les Adjointes.

Le Maire indique que M. Michel THOMAS a bénéficié d'un avancement de grade au 1^{er} mai 2010, il peut être nommé maintenant Adjoint Technique 1^{ère} classe. Il convient donc de supprimer son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal accepte cette modification dans le tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 1^{er} mai 2010.

D'autre part, M. Jean-Paul AUBAGUE, Attaché Territorial, a confirmé sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre prochain.

Compte-tenu de ses congés annuels et autres droits, il quittera ses fonctions le 30 juin 2010.

6°) Suppression régie de recettes camping

Le Maire rappelle que suite à la cession du camping municipal du Village des Meuniers au 31 décembre 2008, il n'avait pas été délibéré sur la suppression de la régie de recettes correspondante à la gestion de ce complexe touristique.

Le Conseil Municipal décide la suppression de la régie municipale du complexe touristique du Village des Meuniers avec effet au 1^{er} janvier 2009.

7°) Tarifs de reproduction des documents administratifs

Vu l'article L 2121-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, modifiée par la loi 2000/321 du 12 avril 2000 ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'arrêté du 01 octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif ;

Considérant que l'article 2 de la loi n° 78-753 pose le principe de la communication des documents administratifs aux personnes en faisant la demande, dans le respect des conditions prévues par ladite loi, et que l'article 4 précise les modalités d'accès et de délivrance de copies de ces mêmes documents.

Les copies peuvent être délivrées sur support papier, informatique (identique à celui utilisé par l'administration) ou par messagerie électronique.

Le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 dispose que les frais de reproduction des documents peuvent être mis à la charge du demandeur. L'article 35 précise notamment que des frais correspondant au coût de reproduction et d'envoi peuvent être mis à charge du demandeur. Seuls les frais correspondant au coût du support fourni au demandeur, le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé pour la reproduction du document ainsi que le coût d'affranchissement selon les modalités d'envoi postal choisies par le demandeur peuvent être facturés. L'intéressé est avisé du montant total des frais à acquitter dont le paiement préalable peut être exigé.

Le montant des frais pouvant ainsi être demandé est encadré à la fois par le décret n° 2005-1755 et par l'arrêté du 01 octobre 2001 qui fixe un tarif maximum (autre que les frais d'envoi) pour certains supports :

Page format A4 noir et blanc : 0,18 €

Couleurs : 0,50 €

Les copies délivrées sur des supports ou dans des conditions non prévues dans le décret ou l'arrêté susvisés comprennent le coût du support fourni au demandeur et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé pour la reproduction du document.

8°) Travaux aux abords du château d'Audour

Le Maire rappelle que l'élagage des arbres aux abords du château d'Audour et du pigeonnier, propriété de Mme Claire BEYGO, n'a pas été réalisé depuis plusieurs années. Des pierres du mur d'enceinte du château sont aussi tombées sur la voie publique. Les branches d'arbres surplombant le domaine public rendaient la circulation difficile et dangereuse dans ce secteur. Plusieurs courriers ont été envoyés à la propriétaire des lieux pour lui indiquer ses obligations d'élagage de ces arbres. D'autre part, un constat, demandé par la commune, a été réalisé le 7 octobre 2009 par Maître Violaine VOILLEQUIN-ARNAL, huissier de justice à Mâcon. La commission voirie a décidé de faire procéder par une entreprise privée avec l'aide des agents techniques communaux les travaux d'élagage correspondants. Ces travaux ont été réalisés le 3 mai dernier. Jean Pierre BENAS et Roland SIMONET interviennent sur ce dossier. Le Conseil Municipal décide de mettre en recouvrement auprès de Mme Claire BEYGO l'ensemble des frais relatifs à ces travaux, d'une part les frais d'élagage au lamier par l'intermédiaire de M. Pascal PERCHE (Entreprise LEFORT) pour la somme de 264 € H.T soit 315,74 € T.T.C et d'autre part le remboursement du temps passé par les agents techniques avec le tracto-pelle. Le montant total de ce remboursement sera fixé lors de la prochaine réunion après consultation de Mme la Trésorière municipale.

9°) Avenir de La poste

Le Maire commente la réunion du 30 avril dernier en Préfecture de Mâcon à laquelle il a participé avec Michel POURCELOT, sur l'attribution du fonds de péréquation et sur l'avenir du Bureau de Poste de Dompierre.

Assistaient à cette réunion M. LEROUX-HEURTAUX (sous Préfet de Charolles chargé des relations avec la Poste), M. PHILIBERT (Président de la CDPPT) et M. DELTREIL (Directeur des Projets de l'Enseigne La Poste Bourgogne Sud).

Il a été annoncé que le fonds de péréquation attribué à Dompierre-les-Ormes lors de la réunion de la Commission Départementale de présence postale territoriale (CDPPT) du 19 novembre 2009 n'est pas lié au passage en agence postale communale. Ce fonds (20 000 à 30 000 €) peut participer à la rénovation du bureau de Poste actuel. Le Maire et d'autres élus proposent de demander par écrit quels sont vraiment les travaux pouvant bénéficier de ce fonds avec les modalités précises du versement de cette aide. Michel Pourcelot intervient sur ce dossier et souhaite que la commune interroge aussi par écrit la direction de La poste pour qu'elle indique clairement les perspectives d'avenir du bureau de Dompierre avec l'échéancier des réductions d'horaires d'ouvertures au public. Le Maire le charge de rédiger le courrier correspondant.

10°) Eclairage public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal prise le 6 octobre 2009 concernant ce dossier.

Vu l'article L-2212-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipal ;

Vu l'article L-2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- confirme le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit ;
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'E.P., et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

11°) Appartements locatifs

Le Maire explique que deux appartements locatifs communaux vont se libérer le 31 juillet prochain ; un situé 81, Grande Rue (maison Michel) et l'autre, Place des Anciens Combattants (école primaire).

Les candidats locataires sont invités à se renseigner au Secrétariat de la Mairie.

12°) Cérémonies du 08 mai

Le Maire confirme l'horaire des cérémonies aux monuments aux morts ce samedi 08 mai prochain : 11 h.15 à Meulin et 11 h.30 à Dompierre. Le vin d'honneur sera servi au Bar des Ormes.

13°) Fleurissement du village

Séverine DEBIEMME explique les divers aménagements réalisés avec la diminution de la surface des massifs pour 2010 et les économies réalisées pour les achats de plants de fleurs de l'ordre de 1 000 €.

Elle propose afin d'avoir un arrosage plus régulier et efficace avec l'installation d'un système automatisé, place Philippe Malaud. Elle explique qu'après négociations, le coût de la mise en œuvre de ce système d'arrosage a été réduit et correspond presque aux économies réalisées.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'un montant de 1 334,87 € H.T de la société Vert-Land (M. Franck FURTIN) pour la fourniture et la mise en œuvre de système d'arrosage avec réseau de tuyau goutte à goutte.

14°) Voirie départementale

Le Maire commente la réunion à laquelle il a participé le 21 avril dernier à Cluny, organisée par le Conseil Général sur la gestion des routes départementales. Il explique que d'après les nouveaux dispositifs en cours d'étude par le Conseil Général, les routes départementales traversant notre commune ne seront déneigées qu'en priorité 3 c'est-à-dire qu'à partir de 7h30 du lundi au vendredi mais pas du tout les samedis et dimanches. Le Maire indique qu'il est intervenu au cours de la réunion pour protester contre ce dispositif qui empêcherait les habitants de partir de bonne heure à leur travail. Il indique également avoir souligné que Dompierre disposait d'un centre de secours intervenant sur plusieurs communes voisines et sur la RCEA. Jean-Pierre BENAS et d'autres élus souhaitent qu'un courrier de protestation soit envoyé à M. le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire pour lui exposer en effet que notre Commune est le siège du Centre de Secours et de la Gendarmerie en communauté de brigades avec Cluny et Tramayes. Ceux-ci interviennent régulièrement sur la RCEA et sur d'autres communes du territoire et en cas de non-déneigement sur ces voies départementales, la circulation sera difficile et la sécurité des personnes ne sera plus assurée. Le Conseil Municipal souhaite que le Département prenne l'entière responsabilité de ses actes.

15°) Natura 2000

Jean Pierre BENAS commente la réunion du 2^{ème} comité de pilotage qui s'est tenue à Matour le 22 avril dernier relative à Natura 2000 secteur Grosne Clunyois. L'élaboration du réseau Natura 2000 constitue une réponse à l'ambition d'enrayer la perte de biodiversité en Europe. Le secteur concerné comprend 44 208 hectares et différentes études sur site seront réalisées durant toute l'année 2010.

16°) Cérémonie du 18 juin

Le Maire donne connaissance du courrier du Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants rappelant que l'année 2010 est une année importante sur le plan mémoriel. En effet, elle offre l'occasion à tous les Français de commémorer le 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, de l'appel du Général de Gaulle du 18 Juin, de la naissance de la France-Libre et des premiers pas de la Résistance.

Le Secrétaire d'Etat souhaite que soit remis à l'ensemble des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale un diplôme d'honneur.

Le Service départemental de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) a transmis une liste des récipiendaires de notre Commune ainsi que les diplômes correspondants.

Le Maire propose la remise de ces diplômes le vendredi 18 juin prochain.

Le Conseil Municipal accepte le principe de cette cérémonie. Les horaires seront fixés ultérieurement.

17°) Trail du haut clunyois :

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Trail du Haut Clunyois relatif à l'organisation d'une épreuve sportive, avec quatre courses hors stade de 15/25/26 et 58 km et une première en Bourgogne, un rendez-vous de Marche Nordique sur 15 km, le samedi 04 septembre prochain à Dompierre.

La Commune est sollicitée pour l'attribution de lots et ou coupes (voir même des lots Week-end dans les chalets en accord avec les nouveaux gérants du complexe touristique).

Le Conseil Municipal, charge le Maire de s'entretenir avec le Président de cette Association.

18°) Comité des fêtes

Le Maire confirme que le Comité des Fêtes organise avec la Municipalité un vin d'honneur à l'occasion de son cinquantenaire, pour la fête patronale de Pentecôte le dimanche 23 mai prochain à 11 heures, place de l'église.

Tous les élus y sont conviés.

19°) Rassemblement Porsche

Le Maire confirme que le rassemblement national Porsche aura lieu le week-end de l'Ascension prochain.

Tous les élus sont conviés au vin d'honneur offert par la Municipalité le vendredi 14 mai prochain à 18 h. à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois.

20°) Chalets loisirs

Le Maire indique qu'il a reçu l'avis des Domaines pour la valeur vénale des douze chalets loisirs et de la maison du gardien Complexe Touristique du Village des Meuniers. Le Maire demande à Jean Baptiste DUPY de lui communiquer le nom de sociétés spécialisées dans l'estimation de ces biens immobiliers afin d'avoir un autre avis que celui des Domaines.

21°) TNT et haut débit

Le Maire donne des informations sur l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre plus connue sous le sigle TNT. Pour le moment d'après le député Mathus qui a envoyé un courrier le 20 avril dernier, la plus grande opacité règne cependant sur la couverture prévisionnelle de la TNT dans notre département. D'autre part, il donne des informations sur l'arrivée du Wimax dans notre secteur financé par le Conseil Régional de Bourgogne qui devrait régler tous les points noirs actuels en haut débit Internet.

22°) Coupures de courant

Le Maire informe qu'ERDF va procéder à des coupures de courant les :

lundi 10 mai prochain entre 9h et 13h aux endroits suivants :

La Gare, La Palissade, Le Molard, Moulin Vernay, Pézanin

et le mardi 11 mai entre 9h et 13 h aux endroits suivants :

Le Champ des Fleurs, Le Bourg, Cité HLM, Gendarmerie, La Bourbe, La Mazille, Massan.

23°) Basculer publique

Le Maire informe que la bascule publique est actuellement en panne et que la réparation par Mâcon Balance sera réalisée dans les meilleurs délais.

24°) Lagunes communautaires d'assainissement des eaux usées

Le Maire informe de la visite des lagunes Sud et Nord le lundi 10 et mardi 11 mai prochain par le technicien du service d'assistance à l'assainissement du Conseil Général.

25°) Sirtom de la vallée de la Grosne

En raison du lundi férié 24 mai 2010, la tournée de ramassage d'ordures ménagères du lundi est avancée au samedi 22 mai 2010 le matin.

26°) Chambre régional des comptes

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 30 avril 2010, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne a décidé de clore les procédures de contrôle de la gestion de la Commune de Dompierre-les-Ormes et de la Société de gestion du Parc d'accueil et de loisirs (SOGÉAL), ouverte à l'époque de la dissolution de cette dernière.

27°) Remerciements

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciement de Monique et Gérard Lascoux, très touchés par le geste et l'affection témoignée lors des 10 ans de leur bar le samedi 3 avril dernier.

28°) Travaux voirie 2010

Jean Pierre BENAS indique qu'il a reçu les devis de l'entreprise Thivent pour les travaux de voirie d'intérêts communautaire ainsi que pour la voirie communale. D'autre part, il explique que 4 tonnes d'enrobé à froid financé par la Communauté de Communes ont permis diverses réparations sur une partie des chemins communaux qui avaient été dégradés suite à l'hiver rigoureux. La Commission Voirie se réunira prochainement pour se prononcer sur les priorités des travaux 2010.

29°) Questions diverses

Roland SIMONET indique qu'il a constaté des dégradations sur les talus aux abords des chalets du complexe touristique. D'autre part Michel CORTIER indique que la zone 30 à proximité du camping n'est pas respectée.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 22 mai à 9h,
- Conseil Municipal : mardi 1^{er} juin 2010 à 20 h 30, en Mairie.

Fin de séance : 23 h 10.